

Les adhérents tous unis derrière le Président Bekerman pour donner un avis sur le repreneur Aéma

Paris, le 30 juin 2021 – L'Assemblée générale des adhérents de l'Afer (Association Française d'Épargne et de Retraite) s'est tenue mardi 29 juin 2021 à Paris, à huis clos compte tenu de la situation sanitaire.

Il y a été rendu compte des multiples travaux menés par le Conseil d'administration, dans le contexte particulier de la cession du partenaire historique de l'Afer, Aviva, au groupe mutualiste Aéma. Ont notamment été communiqués aux adhérents les engagements de ce dernier, à savoir le plein respect des clauses contractuelles existantes et du paritarisme, ainsi qu'une véritable concertation, en ligne avec l'ADN mutualiste qui caractérise Aéma.

Les 760 000 adhérents ont été invités à suivre en direct l'Assemblée générale et à voter. Les 11 résolutions agréées par le Conseil d'administration de l'Afer ont toutes été adoptées à une large majorité, par des adhérents une fois de plus très mobilisés.

Les adhérents ont notamment renouvelé leur confiance au Conseil d'administration de l'Association pour émettre un avis sur le rachat d'Aviva France par le groupe mutualiste Aéma (résolution 6). Il appartiendra donc à Gérard Bekerman, Président de l'Afer, de confirmer cet avis dans le respect de la préservation des intérêts des adhérents.

« L'Afer a poursuivi son chemin. L'épargne sous gestion approche 60 milliards en valeur de capitalisation et notre contrat demeure l'un des meilleurs du marché. Une belle histoire est désormais à l'horizon : notre futur partenaire, AEMA, est un assureur puissant, désireux d'aller de l'avant avec nous, dans le respect du vrai paritarisme. Nous partageons une même affinité associative et mutualiste, sur laquelle nous pourrions construire à l'avenir », a déclaré Gérard Bekerman, Président de l'Afer.

Et d'ajouter : *« Les mois à venir seront riches de combats pour l'Afer. Nous réagissons avec force contre les règles de solvabilité qui pèsent de manière excessive sur la solidité des assureurs et sur les performances pour les assurés. L'Afer appelle le Gouvernement à s'opposer aux mesures préconisées par le régulateur européen et à coopérer avec la Commission européenne et le Parlement européen pour que la France soit enfin libérée de ces règles qui détruisent de la valeur, paralysent le financement de l'économie et freinent la croissance et l'emploi. A l'heure de la grande échéance présidentielle, nous ferons également entendre notre voix pour que les candidats à l'élection s'engagent à maintenir le statut de l'assurance vie : l'Afer comme la France ont besoin d'un Président de la République qui protège l'assurance vie et non pas d'un Président de la République qui entend la fiscaliser. »*

A PROPOS DE L'AFER

L'Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite – est la première association d'épargnants en France, avec près de 760 000 adhérents représentant une épargne sous gestion proche de 60 milliards d'euros en valeur de capitalisation. Créée en 1976, l'Afer a révolutionné le marché de l'assurance vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'Afer est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et des 15 millions d'épargnants le rend nécessaire.

CONTACT

Portland Communications

Quentin Duthilleul

Mail : quentin.duthilleul@portland-communications.com

Tél. : 06 58 61 96 93